



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Edited by Foxit Reader
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010
For Evaluation Only.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
26/02/2014

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01114P0031

1. Intitulé du projet

Implantation d'une nouvelle canalisation de DN 800 mm sur la commune de GAGNY (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Eaux d'Ile De France (SEDIF)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

André Santini - le Président

RCS / SIRET

121517115101011011711010101211

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable. Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés.	création de réseau sur 2370 mètres linéaire et remplacement d'une canalisation existante sur 50 mètres linéaire. Le diamètre extérieur de la nouvelle canalisation étant de Øext 0,842 --> seul le linéaire de création de réseau est concerné par la rubrique (et pas le remplacement de la canalisation) donc la surface totale est de 1995 m ² < 2000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'opération concerne le renouvellement de trois biefs contigus de la liaison "Neuilly Gagny", sur le secteur de Gagny.

La canalisation existante est une conduite de transfert (feeder), de diamètre 800 mm principalement en béton à âme tôle, assemblée par des joints coulés au plomb. Le linéaire total concerné par le renouvellement est d'environ 1490 ml, du carrefour Aristide Briand / Jules Guesde au carrefour Gagny (cf annexe 4 - tracé rouge). La canalisation de DN 800 mm « Neuilly - Gagny » permet l'alimentation des réservoirs de première élévation de Gagny depuis l'usine de production de Neuilly-sur-Marne et n'assure aucune desserte locale mis à part une bouche incendie.

La nouvelle conduite sera de diamètre DN 800 mm et son tracé passe par les rues Jules Guesde / Florian / de Franceville / des Marguerites / des Orchidées / des Dahlias / de Maison Rouge puis allée de Maison Rouge et allée d'Origny pour un linéaire total de 2420 ml (cf annexe 4 - tracé bleu). La nouvelle implantation de la canalisation concerne 2370 ml du tracé et le remplacement en lieu et place concerne 50 ml (rue Jules Guesde - entre la rue Tainturier et la rue Aristide Briand).

4.2 Objectifs du projet

L'opération concerne le renouvellement de trois biefs contigus de la liaison "Neuilly Gagny", sur le secteur de Gagny. Cette opération s'inscrit dans le renouvellement progressif de la liaison "Neuilly Gagny". L'opération concerne les trois biefs suivants de la canalisation Neuilly - Gagny, situés sur la commune de Gagny :

- ♦ une partie du bief n°080-01-26, situé sous les rues Jules Guesde, du Général Leclerc et avenue Léon Bry;
- ♦ bief n°080-01-31, situé sous l'avenue Léon Bry et le sud de la rue Contant;
- ♦ bief n°080-01-36, situé sous le nord de la rue Contant.

Il est nécessaire de les remplacer car le réseau a été posé en 1936, et certains tronçons existants sont dans un état vétuste et fuyard. En 2009, 4 fuites consécutives ont eu lieu sur le DN 800, entraînant 4 semaines de travaux et compte-tenu de la vétusté de la conduite, une fuite peut fragiliser la conduite et entraîner de nouveaux dysfonctionnement suivant deux facteurs:

- ♦ Déstabilisation du terrain (suite à la première fuite ou lors de l'exécution d'une tranchée pour la réparation),
- ♦ Intervention humaine sur la conduite lors de la réparation de la première fuite (démolition du béton au niveau du joint...).

De plus, le remplacement de la conduite de 800 mm suivant le tracé actuel n'est pas envisageable. En effet, l'encombrement par les concessionnaires des voiries traversées rendrait nécessaire un remplacement en lieu et place de la canalisation existante, ce qui entraînerait un arrêt du feeder le temps des travaux ; or cela est inenvisageable compte tenu de la vétusté de la liaison « Bondy-Gagny », qui alimente également les réservoirs de Gagny.

La nouvelle conduite sera donc de diamètre DN 800 mm et son tracé passera par les rues Jules Guesde / Florian / de Franceville / des Marguerites / des Orchidées / des Dahlias / de Maison Rouge puis allée de Maison Rouge et allée d'Origny pour un linéaire total de 2420 ml.

La nouvelle implantation de la canalisation concerne 2370 ml du tracé et le remplacement concerne 50 ml en place pour place (rue Jules Guesde - entre la rue Tainturier et la rue Aristide Briand).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Tracé, implantation et consistance des travaux

L'opération peut être découpée en 9 phases. Le découpage géographique du tracé a été pensé afin d'assurer la continuité de l'alimentation des riverains et de limiter les perturbations sur la circulation routière liées à l'emprise des travaux sur la voirie.

Les informations afférentes au tracé et à l'implantation du réseau, phase par phase, sont les suivantes:

- ♦ Phase 1: pose de la nouvelle canalisation sur les rues Jules Guesde et Florian, sur 350 ml (et 110 ml pour le dévoiement du réseau de distribution), pose d'une vanne de délimitation de bief à l'angle rue du 8 mai 1945 / rue Florian - Durée: 13 semaines; Période: fin janvier 2015 fin avril 2015
- ♦ Phase 2: pose de la nouvelle canalisation depuis le croisement rue du 8 mai 1945 / rue Florian jusqu'au croisement rue de Franceville / boulevard de Saint-Dizier, sur 285 ml - Durée: 4 semaines; Période: fin avril 2015 fin mai 2015
- ♦ Phase 3: pose de la nouvelle canalisation entre le croisement rue de Franceville / boulevard de Saint-Dizier et le croisement rue de Franceville / avenue des Chèvrefeuilles, sur 560 ml - Durée: 14 semaines; Période: fin mai 2015 fin août 2015
- ♦ Phase 4: pose de la nouvelle canalisation entre le croisement rue de Franceville / avenue des Chèvrefeuilles et le croisement rue de Franceville / avenue des Marguerites, sur 220 ml, réalisation d'une chambre de la ventouse triple fonction et clapet d'entrée d'air) à proximité du n°46 rue de Franceville, pose d'une vanne de délimitation de bief à l'angle rue de Franceville / avenue des marguerites - Période: début septembre 2015 début novembre 2015
- ♦ Phase 5: pose de la nouvelle canalisation entre le croisement rue de Franceville / avenue des Marguerites et l'entrée des réservoirs, sur 955 ml (et 190 ml pour le dévoiement du réseau de distribution), franchissement de l'aqueduc de la Dhuys, pose d'une vanne à l'extrémité du réseau côté réservoir - Durée: 25 semaines; Période: début novembre 2015 fin avril 2016
- ♦ Phase 6: pose des 3 vannes: à l'angle rue Jules Guesde / rue Tainturier, à l'angle rue Jules Guesde / rue Aristide Briand et rue Aristide Briand - Durée: 2 semaines; Période: début mai 2016 mi-mai 2016
- ♦ Phase 7: épreuve finale du nouveau réseau DN 800 mm (rinçage, désinfection), raccordement et mise en service du réseau après validation des résultats de désinfection - Durée: 3 semaines; Période: mi-mai 2016 début juin 2016
- ♦ Phase 8: remplacement du DN800 sur 50 ml situé rue Jules Guesde (RN370) entre les rues Tainturier et Aristide Briand (maintien de l'alimentation des réservoirs de Gagny par les deux tronçons actuel et futur qui aura été mis en service) - Durée: 4 semaines; Période: début juin 2016 début juillet 2016
- ♦ Phase 9: épreuves de ce dernier tronçon de réseau DN 800 mm, raccordement et mise en service finale après validation des résultats de désinfection, repli des installations de chantier - Durée: 2 semaines; Période: début juillet 2016 mi-juillet 2016

Les tests de compactage, essais de pression, et inspections télévisées seront réalisés phase par phase, à l'avancement, de façon à ne pas avoir de trop long linéaire à éprouver en une seule fois et pour pouvoir rouvrir les rues barrées à la circulation en fin de phase. On procédera de même pour les réfections de voirie. Le tronçon actuel restera en eau sauf pour des courtes périodes inférieures à 72 h pour la pose des vannes et raccordements des phases finales par exemple (et inférieures à 4 h dans le cas des dévoiements du réseau de distribution).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, il n'aura pas de caractéristiques particulières autres que la fonction d'alimentation des réservoirs de première élévation de Gagny (au Nord) depuis l'usine de production de Neuilly-sur-Marne (au Sud).

Compte tenu de la présence d'anciennes carrières de gypse sous Gagny (rue Jules Guesde, rue Florian, rue de Franceville), le réseau sera équipé de dispositifs de détection de fuite.

Il ne sera pas nécessaire de renforcer le terrain, le gypse ne posant pas de contraintes particulières excepté en présence d'eau, d'où l'intérêt des dispositifs de détection de fuites.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à une procédure de cas par cas pour l'étude d'impact au titre des articles R122-1 et suivants du code de l'environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de cas par cas pour l'étude d'impact au titre des articles R122-1 et suivants du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet concerne l'implantation d'une canalisation sur 2420 mètres linéaires : - 2370 metre de construction d'une nouvelle canalisation - 50 mètres linéaire de remplacement d'une conduite actuelle. Le diamètre de la conduite est de DN800 mm, ainsi le diamètre extérieur de la conduite est de 0.842 mètre.	L'emprise de la conduite est donc de 2370 x 0.842 = 1995 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La nouvelle conduite sera de diamètre DN 800 mm et son tracé passe par les rues Jules Guesde / Florian / de Franceville / des Marguerites / des Orchidées / des Dahlias / de Maison Rouge puis allée de Maison Rouge et allée d'Origny pour un linéaire total de 2420 ml.

La nouvelle implantation de la canalisation concerne 2370 ml du tracé et le remplacement concerne 50 ml (rue Jules Guesde)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48° 88' 42" 3 Lat. 2° 53' 49" 9

Point d'arrivée : Long. 48° 89' 62" 0 Lat. 2° 54' 01" 15

Communes traversées :

La commune concernée est la commune de Gagny dans le département de Seine-Saint-Denis

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Cette opération, prévue dans le cadre du XIVème plan, s'inscrit dans le renouvellement progressif de la globalité de la liaison "Neuilly Gagny".

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La totalité du tracé existant est situé sous voiries. Le tracé de la conduite n'emprunte pas de parcelles privées. Le projet se situe en zone urbanisée, la canalisation doit être implantée dans plusieurs rue, sous la voirie. Notamment les rues :

Jules Guesde, Florian, de Franceville, des Marguerites, des Orchidées, des Dahlias, de Maison Rouge puis allée de Maison Rouge et allée d'Origny de la commune de Gagny

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de GAGNY est concernée par la mise en œuvre de la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. La commune est donc couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement mais la Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Gagny n'a pas encore abouti.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernée par le risque d'inondation par débordement de la Marne, Gagny est couvert par un Plan de prévention du risque naturel – inondation de la Marne (PPRN-i), approuvé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010. Le PPRI de la Marne fixe les zones inconstructibles et les zones constructibles sous conditions et définit la liste des travaux à réaliser obligatoirement d'ici 2015. la commune de Gagny est aussi couverte par un Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRN) lié aux anciennes Carrières qui régleme l'utilisation des sols dans les zones du territoire communal touchée par ce risque. Le PPRN Carrières fixe les zones inconstructibles et les zones constructibles sous conditions.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gagny est située dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse une zone de protection spéciale (ZPS) : Les sites de Seine Saint Denis.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il sera peut-être nécessaire de pomper les eaux de fond de fouilles pendant la phase travaux, toutefois ce seront des débits très faibles et temporaires
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de la canalisation en sous sol implique la production de déblais. le linéaire supplémentaire créé est de 2370 ml et la canalisation mesure 0.842 m de diamètre extérieur (donc environ 0.56 m ² de section) donc on obtient un volume d'environ 1320 m ³ de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une analyse géotechnique est en cours afin de déterminer si l'on peut réutiliser les déblais pour remblayer les fouilles après l'installation de la conduite. Toutefois, pour des raisons techniques, il est probable que les déblais ne soient pas réutilisés et que les remblais pour combler la fouilles soient des matériaux d'apports.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forte urbanisation de la zone et le faible enjeu écologique implique des impacts relativement faible sur la biodiversité. Toutefois, la phase de travaux peut provoquer une gêne sonore et un dérangement temporaire sur la zone du projet.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux peut éventuellement provoquer une gêne sonore et un dérangement temporaire sur la zone de protection spéciale des Sites de Seine Saint Denis. Cette incidence n'existera que pendant la phase travaux sur ce tronçon en particulier et sur une durée limitée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gagny est concernée par un PPRI mais le projet ne se situe pas dans les zones à risques. La commune de Gagny est concernée par un PPRN liés aux Anciennes Carrières et une partie du projet se situe dans les zones à risque de mouvements de terrains. Ainsi, sur les rues Jules Guesde, Florian et de Franceville, le réseau sera équipé de dispositifs de détection de fuite. Il ne sera pas nécessaire de renforcer le terrain, le gypse ne posant pas de contraintes particulières excepté en présence d'eau, d'où l'intérêt des dispositifs de détection de fuites.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de nuisance sonore uniquement pendant la phase travaux. Pendant la phase exploitation, il n'y aura aucune nuisance.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	le projet sera source de vibrations uniquement pendant la phase travaux. Ils seront toutefois limités. Pendant la phase exploitation, il n'y aura aucune nuisance.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il pourra y avoir des rejets dans l'air via le fonctionnement des engins de chantier. Mais cette nuisance n'existera que pendant la phase chantier et les engins seront homologués et suivis via des carnets d'entretien. L'impact sera donc réduit au maximum.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura un rejet dans les eaux superficielles par voie indirecte (égouts) Les eaux issus du chantier et de ses installations seront déshuilées et décantées avant rejet. Rejet à l'égout : Liquide de désinfection de la conduite. Eau boueuse ou souillée extraite de la tranchée. Raccordement des baraques de chantier sur le réseau EU</p> <p>Ces rejets n'auront lieu que pendant la phase travaux. La phase d'exploitation n'engendre aucun rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non les canalisations sont enterrées donc invisibles une fois les travaux terminés</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer une gêne pour la circulation dans les rues concernées par le tracé de la canalisation. Toutefois, cette gêne ne sera que temporaire (d'autant plus que le projet se déroule par phases).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'implantation d'une nouvelle canalisation ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact pour plusieurs raisons :

1- Le projet n'aura aucune incidence en phase d'exploitation. Les seuls impacts que l'on peut dénombrer le concernant sont ceux provoqués par la phase travaux .

2- les impacts pendant la phase travaux seront relativement faibles. Effectivement, il est important de noter les points suivants :

Sur la nature : le projet se situe dans une zone fortement urbanisée. la zone concernée par le projet ne présente pas d'enjeux majeurs mis à part l'existence d'une zone de protection spéciale sur la fin du tracé (allée d'Origny).

Les déblais excédentaires seront envoyés dans des décharges spécialisées selon la réglementation en vigueur.

Les déchets du chantier seront gérés selon leur type :

- Tri sélectif et collecte des Déchets Industriels Banals (DIB), déchets inertes
- Tri sélectif et collecte des Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : amiante ciment

Sur les riverains : les travaux en question sont des travaux courants auxquels les riverains sont familiers. La gêne occasionnée par ceux ci sera de courte durée. De plus, il est important de noter que le but du projet est d'améliorer le réseau afin qu'il y ait moins d'intervention sur ce tronçon suite aux fuites ou aux dysfonctionnements éventuels.

La gêne pour la circulation sera diminuée via la mise en place d'un plan de circulation et le phasage des travaux sera adapté en fonction des contraintes de transports scolaires si elles existent.

Le projet n'est ni dangereux pour l'environnement (qu'il soit humain ou naturel) ni préjudiciable pour les riverains. Le projet prévoit déjà de réduire les impacts de la phase travaux au maximum. Effectivement, ce sont des travaux qui sont régulièrement entrepris sur le territoire. Les maîtres d'ouvrage (le SEDIF), les maîtres d'oeuvre (ARTELIA) et les entreprises de travaux sont habitués aux types d'incidences ou de nuisances provoquées par ces interventions et sont au fait des solutions techniques pour les réduire au maximum.

Le projet en lui-même ne représente donc pas un enjeu suffisamment important en terme d'incidences pour nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000
Annexe 3 : Photographies de la zone du projet avec description de leur implantation
Annexe 4 : Tracé du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

Signature

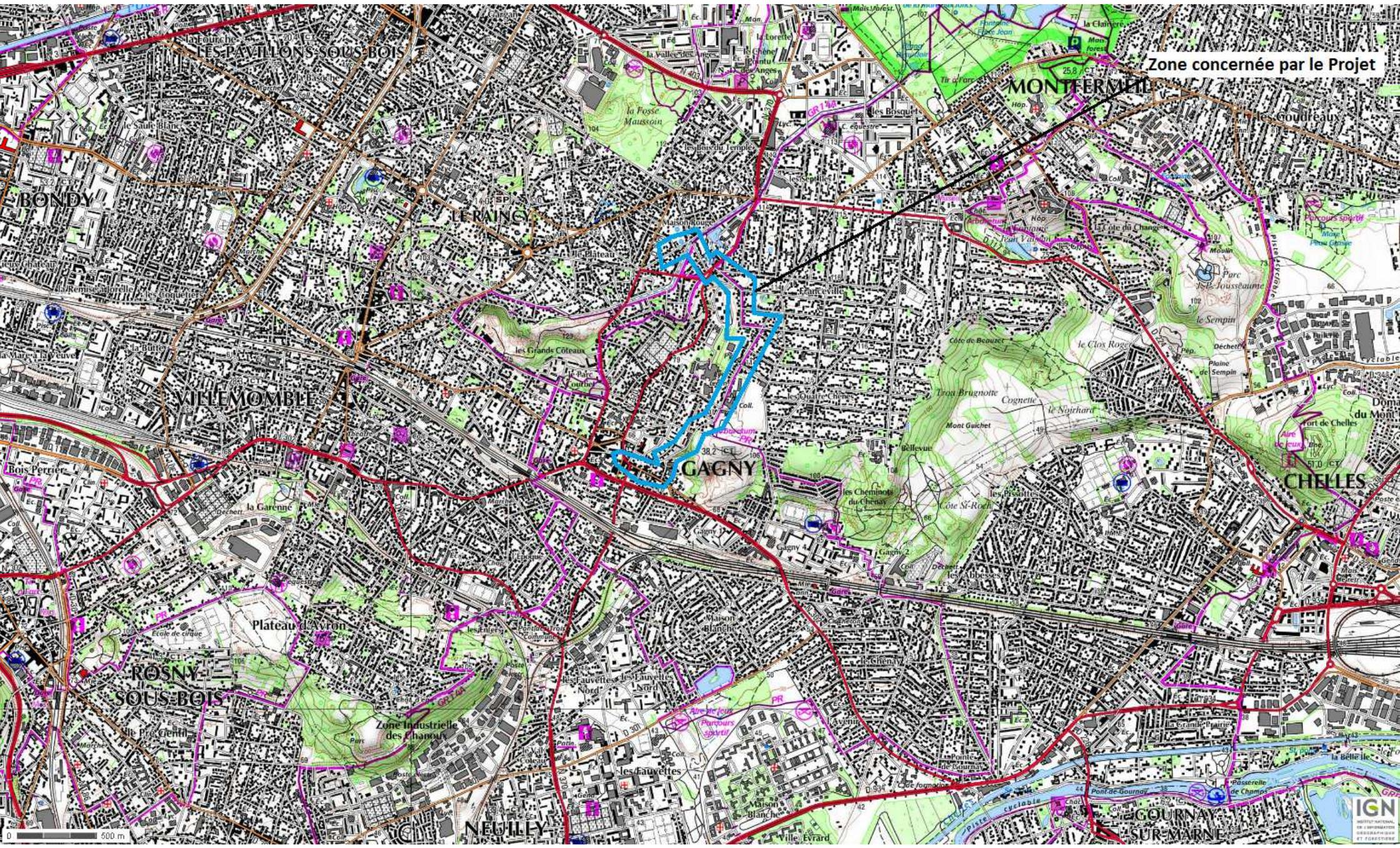


Le Président,

André Santini

André SANTINI
Ancien Ministre

Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux



Zone concernée par le Projet

MONTERMEIL

LES PAVILLONS SOUS BOIS

BONDY

LERAINC

VILLEMOMBLE

GAGNY

CHELLES

ROSNY SOUS BOIS

NEUILLY

GOURNAY SUR MARNE

0 500 m

IGN
Institut National
de l'Information
Géographique
et Forestière

Annexe 3 : Photographies de la zone du projet avec description de leur implantation

Photos des points remarquables et description de la zone :



Carrefour rue Jules Guesde (RN370) / rue Tainturier
Trafic important sur la RN370



Carrefour rue Jules Guesde (RN370) / rue Laugier Villars



Carrefour rue Jules Guesde / rue Aristide Briand



Rue Jules Guesde
Rue étroite, avec des entrées charretières



Rue Florian (1ère partie)
Rue étroite, avec des entrées charretières



Rue Florian (1ère partie)
Caniveaux en pavés



Rue Florian (2ème partie)
Habitat plus clairsemé



Rue de Franceville
Collège et circuit du bus scolaire
Entrées charretières



Rue de Franceville (à hauteur du numéro 46)
Entrées charretières, caniveaux en béton
Accès du Centre Technique Municipal de Gagny
(entrée marquée par les zébras)



Carrefour rue de Franceville / avenue des Marguerites
A proximité (rue de Franceville) : plateau surélevé pavé au carrefour avec l'avenue des Coquelicots



Avenue des Marguerites
Entrées charretières, caniveaux en béton



Avenue des Orchidées
Entrées charretières, caniveaux en béton
Plateau surélevé au carrefour avec l'avenue des Dahlias



Avenue des Dahlias
Entrées charretières, caniveaux en béton (par endroits)



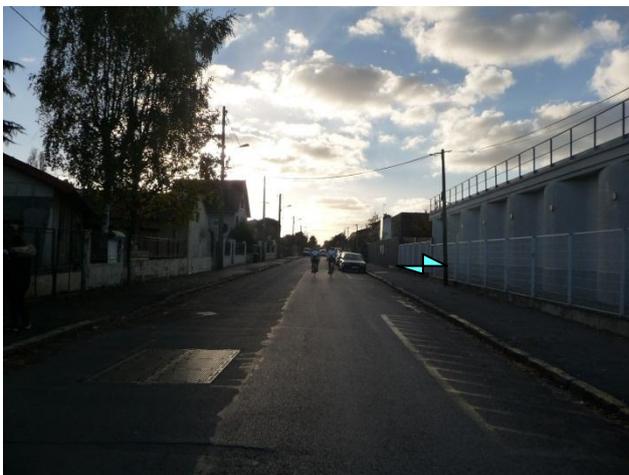
Rue du 19 Mars 1962 (RN370)
Trafic important sur la RN370
Le réseau traverse un ilot végétalisé, présence de mobilier urbain qu'il faudra déposer / reposer



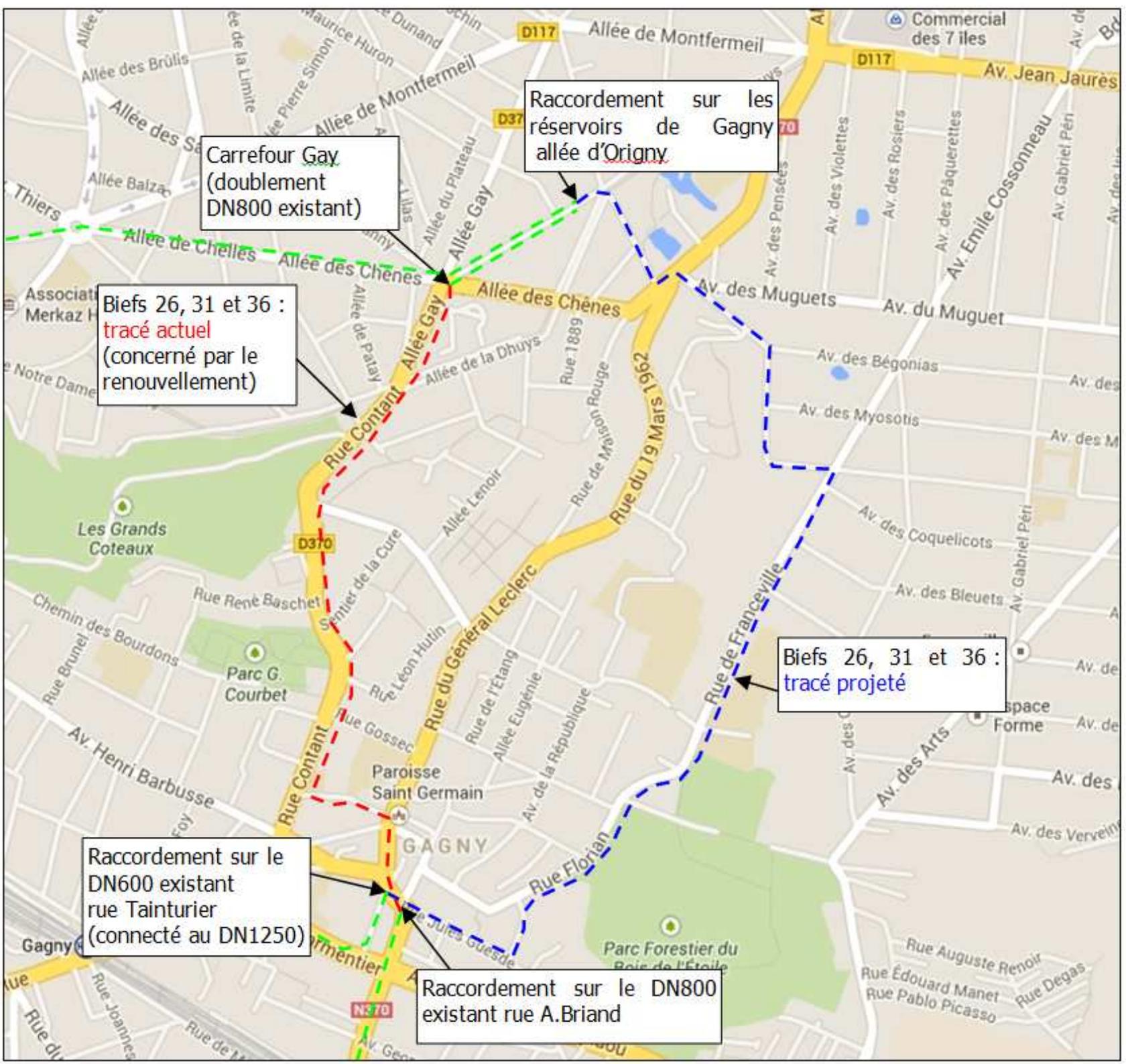
Allée de Maison Rouge
Entrées charretières



Franchissement de l'aqueduc de la Dhuis



Allée d'Origny
Caniveaux en béton



Carrefour Gay
(doublement
DN800 existant)

Raccordement sur les
réservoirs de Gagny
allée d'Origny

Biefs 26, 31 et 36 :
tracé actuel
(concerné par le
renouvellement)

Biefs 26, 31 et 36 :
tracé projeté

Raccordement sur le
DN600 existant
rue Tainturier
(connecté au DN1250)

Raccordement sur le DN800
existant rue A. Briand